

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 6 AOUT 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'août à dix-neuf heures trente se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 24 juillet 2025

**Etaient présents :** David DAMBRUNE, Luc AZELART, Dorothée ANNEBICQUE, Frédéric LELEU, Eugéna RITAINE, Joseph CARLIER, Isabelle BAHEU, Roselyne GUILBERT, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Nelly MINET, Doriane DELHEZ, Michelle LEFEBVRE

**Etaient absents ou excusés :** Etienne DILLY, Adrien DILLY, Anthony GOMEL procuration donné à Nelly MINET

**Secrétaire de séance :** Auxence GARACHE

**Assistait également :** Angélique BROUSSART

En exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 1 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Délibération n°22 /2025 : Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'instituer la redevance au taux maximum pour le gaz.
- d'instituer le principe de la redevance provisoire pour chantier provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution d'électricité.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Saint Omer le 08/08/2025  
et publication le 08/08/2025

Dohem, le 08/08/2025

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE

Le secrétaire de séance

